

[Nouveaux madeleinois](#)

Vous venez de vous installer à La Madeleine ? Vous souhaitez y emménager ? Voici toutes les démarches concernant les nouveaux habitants !

Préparez votre emménagement

Pour réserver un stationnement le temps de votre emménagement, vous pouvez faire une demande d'occupation du domaine public. Cette demande doit être faite 8 jours avant l'emménagement.

Déclarez votre changement d'adresse

Déclarer votre changement d'adresse sur la [plateforme](#) dédiée du service public et changez vos coordonnées à plusieurs organismes privés et publics en quelques clics.

Inscrivez-vous sur les listes électorales

Pour vous inscrire sur la liste électorale de la commune, vous devez remplir le formulaire dédié, comme pour une première inscription.

Faites-vous connaître !

Renseignez le formulaire suivant pour vous faire connaître et participer à la cérémonie des nouveaux madeleinois 2020 :

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

▼ Vos coordonnées

Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Email	<input type="text"/>

▼ Informations complémentaires

Date d'arrivée dans la commune	<input type="text"/>
Nombre d'enfants du foyer	<input type="text"/>

J'accepte que mes données personnelles soient répertoriées au sein d'un fichier informatique destiné à la ville pour communiquer :

- Oui
 Non

Envoyer

À télécharger

Fichier

[Demande d'inscription sur les listes électorales \(citoyen français\) - cerfa n°12669*02 \(.pdf - 282.67 Ko\)](#)